

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 19 juillet 2021

L'an 2021, le dix-neuf du mois de juillet à 19 heures 15 minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Maulette, régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Éric TONDU, Maire.

Présents : Mmes et Ms Éric TONDU, Stéphane GORNES, Marie-France ROBERT, Marie-Isabelle DAULLÉ, Raymond DESCHAMPS, Isabelle COUPIN, Elisabeth NICOLAS, Anne DUCHALAIS, Laurent GUIBLAIN et Victoire HOUESOU.

Absent excusé : M. Sylvain LARCHER

Absents : Ms. Hervé JANNIN, Thierry KORWACKI et Théo CAMPOS

Secrétaire de séance : Monsieur Laurent GUIBLAIN, conseiller municipal

Fixation des tarifs périscolaires pour l'année 2021-2022 et adoption du règlement intérieur

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité,

- de **FIXER**, pour l'année scolaire 2021-2022, les tarifs suivants :

PÉRISCOLAIRE : TARIFS 2021-2022

	Tarifs pour Maulette, Dannemarie et Havelu		Tarifs extérieurs	
	2020-2021	2021-2022	2020-2021	2021-2022
Garderie matin	2,70 €	2,70 €	5,20 €	5,20 €
Cantine	5,00 €	5,00 €	6,80 €	6,80 €
Garderie soir	3,90 €	3,90 €	6,00 €	6,00 €
tarif réduit cantine	2,60 €	2,60 €	3,60 €	3,60 €

- de **REPORTER** l'adoption du règlement intérieur des services périscolaires proposés par la commune en raison du changement de logiciel enfance courant août.

Pour extrait conforme.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Le Maire
Éric TONDU

